

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21457 - 79ÈME ANNÉE

Deux convois partis des usines sucrières du Gol et de Bois-Rouge ont convergé devant la préfecture à Saint-Denis

CGPER et Jeunes Agriculteurs mobilisés « pour sortir d'une crise sociale et économique »

Ce 30 janvier à l'appel de la CGPER et de Jeunes Agriculteurs, deux convois ont convergé à la préfecture de La Réunion. Les représentants des agriculteurs ont remis une motion au préfet : « Sécurité alimentaire : propositions pour sortir d'une crise sociale et économique ». Une revendication est déjà satisfaite : la rencontre d'urgence avec le préfet. Elle aura lieu aujourd'hui à 14 heures.

La motion demande des mesures de limitation des importations, un moratoire des nouvelles normes phytosanitaires afin de les adapter à la réalité du pays, et une négociation d'« un moratoire sur les dettes sociales, fiscales et bancaires des agriculteurs ».

C'était la deuxième journée de mobilisation des agriculteurs réunionnais hier. A l'appel de la CGPER et de Jeunes Agriculteurs, ce 30 janvier, deux convois étaient organisés au départ de l'usine du Gol dans le Sud et de celle de Bois-Rouge dans l'Est. Tracteurs et camionnettes ont convergé devant la préfecture à Saint-Denis afin de remettre une motion au représentant de l'État. Des véhicules portaient des pancartes avec différents mots d'ordre : « on veut vivre », « le lokal lé vital » ou « not fin sra zot faim ».

Outre des représentants des deux syndicats, le président et la directrice de la coopérative Avipole étaient également dans le mouvement, ainsi que des militants culturels dont des membres du Collectif Pangar !

Limitier la concurrence des importations

Dans un texte commun, CGPER et JA demandent à l'État de s'engager sur des mesures pour limiter la

concurrence des importations. Tout d'abord pour « conditionner l'accès des importations à notre marché par le respect des mêmes normes que celles qui nous sont appliquées ». Ensuite, « augmenter le taux d'octroi de mer sur les importations qui concurrencent directement la production locale en élevage et fruit et légumes : oignons, pommes de terre, carotte, ail, bovins, volailles, petits ruminants et porcs » et « interdire les importations concurrentes quand la production locale est en phase de récolte ».

Le monde agricole est très attentif aux négociations menées par l'Union européenne avec des pays tiers qui peuvent concurrencer la production locale. Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, a rappelé les accords avec la Nouvelle-Zélande et le Chili notamment, ainsi que les accords discutés par l'UE avec les pays voisins de La Réunion.

Les agriculteurs doivent faire face à une hausse importante des coûts des intrants depuis plusieurs années. Ceci impacte gravement la trésorerie. A cela s'ajoutent les conséquences de la sécheresse persistante depuis plusieurs années, et des épisodes de fortes pluies dévastatrices.

C'est pourquoi les manifestants demandent de « négocier un moratoire sur les dettes sociales, fiscales et bancaires des agriculteurs ».

Moratoire sur les dettes et la réglementation phytosanitaire

Rappelant qu'ils sont « les défenseurs les plus convaincus de l'environnement, car c'est leur outil de travail », les agriculteurs demandent de revoir l'application des normes sanitaires. Elles sont plus strictes à La Réunion car une partie du territoire est un Parc national, a rappelé Guillaume Sellier, pré-

sident de Jeunes Agriculteurs.

Là aussi, un moratoire est demandé afin d'examiner point par point comment une adaptation réunionnaise de la réglementation est possible. Les agriculteurs sont par exemple confrontés à l'interdiction de plusieurs molécules sans qu'une alternative soit proposée. Or, les agriculteurs réunionnais sont formés à un usage raisonné des produits phytosanitaires dans le but de protéger l'environnement.

L'accessibilité de tous les agriculteurs aux aides européennes est également demandée. En effet, la complexité du montage des dossiers rend bien difficile

l'accès à ces aides aux producteurs indépendants qui travaillent pourtant en respectant les normes européennes.

Après avoir remis la motion, la délégation a annoncé la tenue d'une réunion avec le préfet afin d'examiner les différents textes déposés par des syndicats d'agriculteurs depuis lundi. Elle se tiendra ce 31 janvier à 14 heures.

M.M.

La Confédération paysanne appelle à bloquer les centrales d'achat de la grande distribution

En France, les médias mettent l'accent sur le blocage de plusieurs autoroutes par des agriculteurs. D'autres actions stratégiques ont lieu pendant ce temps. La Confédération paysanne a décidé de frapper au cœur le système co-géré par l'État et la FNSEA : bloquer les centrales d'achat de la grande distribution. A cela s'ajoute l'appel au blocage des marchés de gros dont celui de Rungis protégé par des véhicules blindés déployés par le gouvernement.

« Le discours de politique générale du Premier ministre n'a offert aucune perspective de long terme alors que des milliers d'agriculteurs sont toujours mobilisés. L'agriculture a besoin d'actes concrets, et pas d'être réduite à l'image d'Épinal du travailleur acharné : « force, fierté, effort, identité ! ». L'agriculture est d'abord une activité économique ancrée sur les territoires qui doit rémunérer le travail agricole.

Nous devons avoir la garantie de pouvoir vivre de notre travail. Or il n'y a encore aucun engagement de la part du gouvernement pour ouvrir un chantier sur l'interdiction d'achat en-dessous du prix de revient de nos produits agricoles. L'agriculture est le seul secteur où il y a structurellement de la vente à perte et la loi EGALIM ne l'empêche pas. La valeur du tra-

vail de celles et ceux qui nourrissent la population ne doit plus être la variable d'ajustement des filières alimentaires.

C'est pourquoi, la Confédération paysanne appelle à orienter les mobilisations en bloquant les lieux où s'exerce cette pression sur nos prix : centrales d'achats (plateforme logistique de la grande distribution), marchés de gros, industries agroalimentaires et autres prédateurs de la valeur.

Depuis ce matin (30 janvier — NDLR), nous bloquons déjà des points stratégiques de l'économie réelle de nos filières alimentaires pour engager un rapport de forces sur le sujet de fond : notre rémunération piétinée par cette économie libérale. D'autres actions vont démarrer dans les prochaines heures.

L'État va-t-il enfin interdire l'achat de nos produits agricoles en-dessous du prix de revient ou continuer à protéger les profits des dirigeants et actionnaires de l'agro-industrie et de la grande distribution ?

C'est la réponse première attendue pour répondre à la colère paysanne. Et nous l'exigerons à nouveau demain matin (ce 31 janvier — NDLR) lors de notre entretien avec le Premier ministre à 10h.

Pour beaucoup de fermes, l'avenir est en jeu. Nous continuerons donc à nous battre pour des paysannes et paysans nombreux et rémunérés. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La coopérative Avipole dans la manifestation hier à Saint-Denis

Patrick Leveneur : « un pays qui ne produit pas perd son identité »

Grâce au travail important des agriculteurs et à l'accompagnement de leurs partenaires, la production annuelle de viande de volaille à La Réunion est passée de 7000 à 15000 tonnes. Cela représente actuellement 45 % de la consommation. 55 % de la viande de volaille vendue à La Réunion est donc importée, soit 20 000 tonnes par an.

Patrick Leveneur, président de la coopérative Avipole, explique pourquoi il est bien difficile pour les producteurs réunionnais de s'aligner sur les prix de ces importations.

« Une grande partie des importations sont des « produits de dégagements ». En Europe, c'est l'escalope, le blanc de poulet, qui est le produit du poulet le plus consommé. Le bénéfice se fait sur la vente de cette partie. Les ailes et les cuisses y rencontrent beaucoup moins de succès. Elles sont expédiées dans des pays comme La Réunion à un prix très bas : ce sont des « produits de dégagement » qui n'existent pas en France », précise Patrick Leveneur.

Cela signifie que la vente de ces caisses de cuisses et d'ailes congelées sont un simple complément de revenu pour les producteurs européens qui tirent l'essentiel de leur revenu de la vente de l'escalope. Mais pour les producteurs réunionnais, c'est une très grande concurrence.

Un choix de société

Pour limiter cette concurrence, Patrick Leveneur propose d'utiliser une mesure inscrite dans la législation de l'Union européenne : la cotisation interprofessionnelle étendue (CIE). Les importateurs versent alors une cotisation prélevée en fonction du volume importé. La recette de la CIE est ensuite versée à l'Interprofession volaille de La Réunion qui peut utiliser cette enveloppe pour soutenir des investissements pour faire baisser les prix de la production locale, ainsi que soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en élevage de volaille.

Ceci pourrait augmenter le prix de la volaille importée. Mais pour Patrick Leveneur, il est essentiel de savoir si l'on veut aider les producteurs ou continuer dans la crise. Car « un pays qui ne produit pas perd son identité ». C'est aussi un choix à faire de la part des consommateurs : manger de la viande venant d'un « produit de dégagement » tous les jours, ou limiter sa consommation à quelques jours par semaine avec un produit de qualité fabriqué à La

Réunion ? Rappelons que la consommation quotidienne de viande est une habitude relativement récente dans notre île.

À La Réunion, plusieurs filières ont demandé à l'État la mise en œuvre de la CIE, mais les dossiers ne sont pas encore traités.

Lever les blocages pour aller vers l'autosuffisance

La filière volaille n'a pas encore fait cette demande, indique le président d'Avipole, car elle est confrontée à un problème structurel qui doit préalablement être réglé.

Il n'existe plus qu'un abattoir de volailles à La Réunion. Situé à l'Étang-Salé, il fut inauguré en 2015 par Manuel Valls, alors Premier ministre. Cet équipement est le résultat du travail des éleveurs et de l'accompagnement des pouvoirs publics. Il appartient à l'Union régionale des coopératives agricoles (URCOOPA). L'URCOOPA a cédé 1 % des parts de l'abattoir à un privé, M. Duchemann. Ce dernier bénéficie également d'un contrat de gestion. Il est donc celui qui gère l'abattoir.

La société de M. Duchemann a comme priorité le profit, indique Patrick Leveneur, ce qui n'est sans causer de conflits avec les éleveurs qui ne peuvent vendre leur production à un prix suffisamment rémunérateur. Pour se faire entendre, « nous avons déjà bloqué l'abattoir, nous sommes prêts à la refaire si nous sommes obligés », explique le président d'Avipole.

Pour Patrick Leveneur, il est possible d'arriver à l'autosuffisance en consommation de viande de volaille. Le potentiel existe et cela permettra de créer de l'emploi. L'élevage de volailles est une diversification bienvenue pour les planteurs de canne à sucre notamment.

Mais atteindre cet objectif de production de 20 000 tonnes supplémentaires, il est donc essentiel de rendre aux éleveurs la gestion de l'abattoir afin que La Réunion puisse être autosuffisante en consommation de viande de volaille, conclut Patrick Leveneur.

M.M.

Oté

Landroi delo lé abityé passé, alon pa ète étoné si li désside arpran son passaz

Mi rapèl in zour dann in grann vil La Rényon lété apré fé in lissé é par azar mwin la koz avèk in moune i abite dann l'androi dopi in kantité d'zané é avan li son bann paran la abite la galman. Son traka lété ké pou fé lo lissé dann bone kondission bien modèrn, in pé la mazine téi falé détourn sète ravine po fé koul azot dann in sèl.

Pou kossa lo gramoune té trakassé ? Pars d'après li, landroi delo lé abityé passé, in zour osinonsa in n'ote li va désside ropran son li é zour-la lo traka lé riskab d'ète gran pou bann pouvoir piblik. Pou demoune ossi an zénéral pars wi pé kroir ou lé an sékirité mélé possibzot lé pa vréman. i gingn pa lité konte la fors dolo.

Sirtou kan la plui i désside tonb an lavalass avèk an dé zour la kantité la plui i tonb dabitide dann in moi, défoi pliss. Si ni désside, apré la sèzon la plui, alé rogarde dsi la karte konbien la plui la tonbé mwin lé sirésèrtin nou sar étoné. Pars la plui sa sé in n'afèr i ékoute pa nou, i fé pa sak ni vé, mé li fé plito sak li vé é kan li fé sak li vé, li détrui toute sak la désside bar son shomin avèk kék baraz initil.

Li sava avèk bann shomin d'propriété, li sava avèk bann radyé, li trape in kantité lo rosh pou li alé ansanm, loto dsi la route la pa son traka li sava avèk. A zizé anliss kan la siprime la tèr natirèl épi ranplass ali par in sol artifissyèl, la tèr i boir pi d'lo, é lo li i débordé partou oussa li pé débordé.

Mé zot va dir amwin bann zékspèr i koné zot sa ! Zot i koné La Rényon sé in péi la plui avèk i paré anliss inn-dé rokor di monde... Mé zot i koné l'om lé orguéyé, li panss li va donte la natir alé oir la natir néna son gou d'sèl é li néna assé pou kapote toute bann pti baraz arifissyèl la mète dsi son passaz. Arzoute èk sa kan lo klima lé dérèglé pliss-an-pliss. Konm noute toute i koné mé ni tienbo pi konte.

A bon antandèr, salu.

Justin